



AVIS DE COURSE

Championnat Départemental CAVERNIERE 2024 CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

Grade 5 A 6 & 7 avril 2024

Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention (NP) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (1a).

- 1 **REGLES**: L'épreuve est régie par
- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1,5 les règlements fédéraux
- **1.6** Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2024.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.cn/33.fr

Elles seront adressées aux Délégués et Clubs de l'Estuaire de la Gironde et affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

[DP] (NP) A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le Comité de Course sera en veille sur le canal VHF 72 et pourra communiquer si besoin.

4 ADMISSIBILITÉ

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à :

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A- B- C-D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5eme catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.

- -Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- -La participation en solitaire n'est pas autorisée pour cette régate.
- Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable avec un coefficient minimum de rating 6 net
 Flottes : 1 3 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde (UNEG 2024)

Pavillons	Flottes	Classes	Rating net	
	Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4	
	Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4	
	Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33	

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

0 Documents exigibles à l'inscription

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile 2024
 - a. Pour chaque concurrent MAJEUR
 - Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide
 - b. Pour chaque concurrent MINEUR: Licence club FFVoile
 - · mention « compétition » et l'autorisation parentale.
 - · mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l' autorisation parentale.
- b) Soit une licence temporaire qui pourra être délivrée jusqu'au Jeudi 4 avril 18 H
 règlement effectué (19€/jour 34 €/4 jours). Tel 06 73 46 40 44 –
 andree.buchmann.cnl8@orange.fr

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (site cnl33.fr) et en l'envoyant par mail avant 18 H le Jeudi 4 Avril à

andree.buchmann.cnl8@orange.fr

5 DROITS A PAYER: Néant

5.2

REPAS SAMEDI SOIR Réservation obligatoire jusqu'au MARDI 2 AVRIL 14 H

Jean Rouxel Tel / SMS: 06.08.54.06.65 jeanrouxel@hotmail.fr

8 PROGRAMME:

EMARGEMENT

8.1	Date 6 et 7 Avril 24		
	Samedi	de 9 H à 9 H 30	à Bourg
	Dimanche	8 H 30 à 9 H	à Cavernes

Jour de course et Heure du Signal d'Avertissement

8.5	Date 6 et 7 Avril 24	Toutes Classes SA	Nombre de courses		
	Samedi	10 H	2 courses		
	Dimanche	9 H 30	2 courses		

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 Heures.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

LIEU et PARCOURS : Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde.

Les parcours seront côtiers et/ou construits.

12

HEURES DES MAREES:

Date	Port	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Bordeaux		6 h 23	
Samedi 6 Avril	(Cavernes)			73 - 83
			18 h 50	
Samedi 6 Avril	Blaye	12 h 56		
			7 h 16	
Dimanche 7 Avril	Bordeaux			91-99
	(Cavernes)		19 h 41	
Dimanche 7 Avril	Pauillac	13 h 14		

Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire (tirant d'air en fonction du coefficient des marées)

13 SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- **14.1 CLASSEMENT**: Le système de classement est le suivant :
- 14.3 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
 - a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système* temps sur temps avec CVL suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Le bateau accompagnateur sera le bateau du Comité de Course.

17 EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée au Port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Le bateau ne doit pas être sorti de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 RESULTATS & PRIX

Dimanche en fin d'après-midi à la Halte Nautique de CAVERNES .

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES: Vous pouvez contacter

<u>Pour le club nautique loubésien</u> : Jean Rouxel – Tel : 06 08 54 06 65 – <u>jeanrouxel@hotmail.fr</u> <u>Pour le Comité de Course</u> : Vanessa Chavanneau – Tel 06 03 06 39 60 – <u>vanessafourcadet@yahoo.fr</u> Pour les inscriptions au plus tard le <u>Jeudi 4 Avril 18 H</u>

Ainsi que pour les licences temporaires avec les données habituelles

et le règlement (19 € / jour – 34 € / 4jours): Tel 06 73 46 40 44 - andree.buchmann.cnl8@orange.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE





